

République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE TOUDON

L'an deux mil vingt, le 26 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de TOUDON, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de M. Pierre CORBIN, Maire.

Étaient présents : Pierre CORBIN, Thierry DERNAUCOURT, Patrice GASTAUD, Teddy PARMENTELOT, Daniel TEILLAS, Patrick FERRIER, , Frédéric GIRAUD, , Rodolphe MALFATTI,

Absents : Pascal GIAVINA, Robert CAGNOL, Jean-Pierre LAUGIER

Pouvoirs : Jean-Pierre LAUGIER donne pouvoir à Pierre CORBIN, Robert CAGNOL donne pouvoir à Pierre CORBIN

Secrétaire de séance : Véronique MANZONI, secrétaire de mairie

20210302 - Compte Administratif 2020 budget communal

Mme Véronique MANZONI, secrétaire de mairie, hors de la présence du Maire, M. Pierre CORBIN, et à sa demande, donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2020, budget communal, dressé par le Maire et qui s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2020

	Dépenses	Recettes	Excédents 001/002	Solde
Section Fonctionnement	209 047.73€	291 645.92€	141 923.81€	224 522.00€
Section Investissement	123 221.11€	118 624.62€	547 859.44€	543 262.95€

Le résultat de clôture présente un solde positif de 767 784.95 €.

Après avoir ouï l'exposé de Madame MANZONI Véronique, le Conseil Municipal à l'unanimité, et hors la présence du Maire vote le Compte Administratif, budget communal 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Pierre CORBIN



AR PREFECTURE

006-210601415-20210326-D20210302-DE
Reçu le 30/03/2021